

ACTUALITÉS



LE CAHIER DES BÉBÉS DU SOLEIL DU 30 DÉCEMBRE 2017

GRAND PRIX:
1000\$
aux magasins

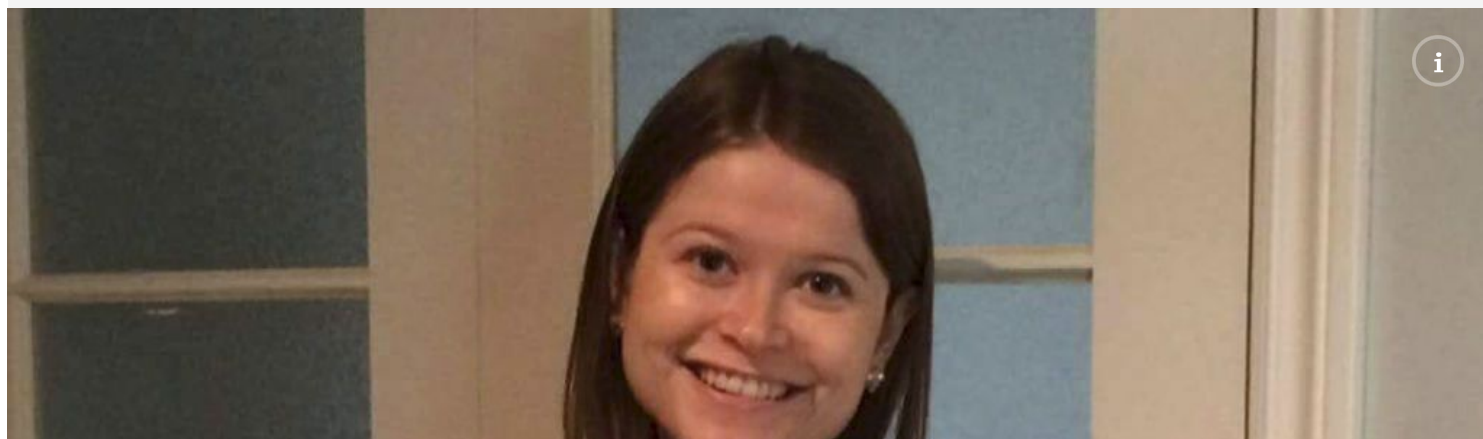


AUSSI À GAGNER:
250\$
3 séances photo
express en studio chez

Sarah Tailleur
PHOTOGRAPHE

TOUS LE
RECEVR

- CI
- LA CLINI
- BULLE BI
- FEST FAN



7 décembre 2017 / Mis à jour le 6 décembre 2017 à 20h44



Les «dérives sectaires» sous l'œil de députés



JEAN-MARC SALVET
Le Soleil



EXCLUSIF / Des députés de l'Assemblée nationale se préparent à former un groupe de travail pour se pencher sur le phénomène des sectes — ou des «groupes à dérive sectaire».



L'ÉVÉNEMENT
BOSE

JUSQU'À 50 MOIS SANS INTÉRÊT*



★
COUREZ
LA CHANCE DE
GAGNER VOTRE
ACHAT BOSE*

La députée péquiste Agnès Maltais et le libéral Pierre Reid réfléchissent très sérieusement à cette possibilité. D'autres élus se montrent aussi intéressés.

Le groupe pourrait se constituer formellement en début d'année prochaine.

Une réunion à huis clos a été convoquée ce mercredi sur le sujet à la demande d'Agnès Maltais. Les libéraux et péquistes présents ont discuté de la possibilité qu'une commission de l'Assemblée nationale se penche «sur les méthodes d'endoctrinement de sectes structurées» et leur impact «sur leurs membres, notamment quand ceux-ci sont en situation médicale d'urgence, en particulier les femmes». Une demande que M^{me} Maltais formule depuis le dévoilement le mois dernier du rapport du coroner sur le décès d'Éloïse Dupuis, membre des Témoins de Jéhovah.



C'est de cette discussion à huis clos de mercredi qu'est née l'idée de constituer un groupe de travail. M^{me} Maltais se dit satisfaite de l'évolution des choses et de la perspective qui s'ouvre soudainement.

«Le courant a passé», confirme de son côté Pierre Reid. Jusqu'ici, les libéraux avaient dit non à la demande de la députée de Taschereau.

M^{me} Maltais dit avoir changé son angle d'approche. Elle l'a élargi : «Sous couvert de liberté de religion, est-ce qu'on n'accepte pas des actes qui autrement seraient considérés illégaux?» a-t-elle soumis aux élus présents.

Ce groupe de travail formé de députés devra d'abord s'entendre sur son mandat précis, précise Pierre Reid. Il faut respecter les gens qui ont des croyances religieuses, dit-il avant d'ajouter que la réflexion à venir «dira s'il y a des choses qu'on peut régler».

Un long processus

À la lumière du document de réflexion qui pourrait être produit, dans plusieurs mois, l'Assemblée nationale jugera s'il convient de convoquer une commission parlementaire spéciale sur le sujet. C'est une tâche qui reviendrait à l'Assemblée nationale de la prochaine législature — celle qui naîtra des prochaines élections générales, le 1^{er} octobre prochain.

C'est donc un long processus qui pourrait s'ouvrir. Agnès Maltais et Pierre Reid évoquent celui sur l'aide médicale à mourir. Il a duré des années. Et il a fallu de très nombreuses réunions préparatoires avant que son mandat soit circonscrit.

À l'époque, on parlait de «mourir dans la dignité». Le processus a démarré avec la présentation, par la députée Véronique Hivon, d'une résolution parlementaire en décembre



Aucun caquiste n'était présent à la réunion de mercredi. M^{me} Maltais et M. Reid ne doutent toutefois pas que la Coalition avenir Québec et d'autres voudront s'associer à l'exercice.

leSoleil



[Nous joindre](#)

[Notre équipe](#)

[Nos plateformes](#)

[Abonnement](#)

[Avis de décès](#)

[Petites annonces](#)

[Concours](#)

[Plan du site](#)

[Archives](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Conditions d'utilisation](#)

GRUPE
**CAPITALES
MEDIAS**

Propulsé par [Omerlo](#).